

VISION ZERO

Les 7 règles d'or – pour protéger l'environnement et notre avenir

Guide à l'intention de l'industrie, des employeurs et des dirigeants





Sommaire

Avant-propos	4
Contexte	5
Protéger l'environnement: une condition sine qua non à toute entreprise durable	6
Vision Zero et les 7 règles d'or: faire preuve de responsabilité environnementale	7
À propos de l'ENSHPO	8
¿Comment utiliser ce guide?	9
1. Faire preuve de leadership – montrer son engagement	10
2. Identifier les dangers – évaluer les risques	12
3. Définir les objectifs – élaborer des programmes	14
4. Garantir un système sûr et sain – être organisé	16
5. Utiliser des ressources, des processus de production et des chaînes d'approvisionnement respectueux de l'environnement	18
6. Améliorer les qualifications – développer les compétences	20
7. Investir dans la personne – motiver par la participation	22
Annexe – Concepts clés et définitions	24



Avant-propos

ZERO est la nouvelle norme: ZERO accident, ZERO maladie, ZERO préjudice, ZERO impact, ZERO émission – Vision Zero. C'est dans ce contexte qu'est née une nouvelle collaboration prometteuse entre le Réseau européen des organisations de praticiens de la sécurité et de la santé (European Network of Safety and Health Professional Organizations – l'ENSHPO) et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS).

Au vu du franc succès rencontré par la stratégie Vision Zero de l'AISS et de ses 7 règles d'or, l'ENSHPO a avancé l'idée de recourir à la même structure que celle utilisée dans l'outil de gestion à l'intention du secteur, des employeurs et des dirigeants, en vue de réduire l'impact des activités du secteur sur l'environnement.

L'initiative de l'ENSHPO rejoint totalement la réflexion de l'AISS: le fait d'être sur la même longueur d'onde et de promouvoir la diversité, de réduire les différences et de s'attaquer aux difficultés en s'adressant aux dirigeants, aux parties prenantes et, de fait, à la population dans son ensemble ne peut qu'augmenter les chances de réussite d'un système. Vision Zero est une approche stratégique reposant sur le comportement et l'engagement des dirigeants, qui vise à promouvoir la coopération et la participation de chaque travailleur et de chaque individu. Vision Zero ne se limite pas aux locaux de l'entreprise: la stratégie doit devenir une pièce maîtresse de nos vies et de notre comportement en général.

Nous sommes fermement convaincus que le concept de Vision Zero doit s'étendre au-delà du lieu de travail. Le comportement Vision Zero doit s'acquérir tôt – au jardin d'enfants, à l'école et à l'université. Vision Zero est un modèle permettant d'améliorer la santé publique, par exemple en maîtrisant les nouveaux risques émergeant des coronavirus. C'est pourquoi la stratégie Vision Zero peut aussi servir à contrôler notre empreinte environnementale. Sur le lieu de travail, par exemple, les nuisances sonores causées par des machines bruyantes constituent un risque pour les travailleurs et, dans le monde extérieur, elles ont également un impact sur la nature et la société. L'approche Vision Zero ne doit pas s'appliquer à un seul secteur de manière isolée, mais bien provoquer un changement des mentalités pour les gouvernements et les sociétés dans leur ensemble. Considérant cette nouvelle façon de penser, l'AISS salue avec enthousiasme l'initiative de l'ENSHPO.

Ce guide a été élaboré par un groupe d'experts de l'ENSHPO, que l'AISS souhaite remercier. Nous invitons l'ensemble des utilisateurs, des partenaires et des parties prenantes Vision Zero à envoyer leurs commentaires sur cette première version du guide environnemental Vision Zero, qui constitue un document évolutif et fera l'objet d'une mise à jour continue, à l'instar de tout outil Vision Zero

Helmut Ehnes

Président du Comité directeur de Vision Zero de la Commission spéciale de prévention de l'AISS

Bernd Treichel

Responsable principal en sécurité sociale (prévention) de l'AISS

Contexte

L'ENSHPO suit et soutient l'initiative Vision Zero de l'AISS depuis son lancement mondial à Singapour en 2017. Les membres de l'ENSHPO ont émis des commentaires plus que positifs sur Vision Zero, et en particulier sur les 7 règles d'or. Le groupe d'experts a suggéré d'appliquer ce même concept à l'environnement, puisque nombre de praticiens de la sécurité et de la santé de l'ENSHPO ont également la charge de ce domaine.

L'équipe à l'origine du guide environnemental de Vision Zero

Mireya Rifá Fabregat (coordinatrice du groupe)
Vice-présidente de l'AEPSAL (Espagne), Présidente de l'ENSHPO

Claudio Munforti (membre de l'équipe)
Représentant de l'AIAS (Italie), Vice-président de l'ENSHPO

Mario Stiglano (membre de l'équipe)
Représentant de l'AIAS (Italie)

Lars Torving (membre de l'équipe)
Représentant de l'AM-PRO (Danemark)

Dagmara Polowczyk (membre de l'équipe)
Représentante de l'OSPSBHP (Pologne)

Helmut Ehnes (conseiller principal)
Président du Comité directeur de Vision Zero de la Commission spéciale de prévention de l'AISS

Bernd Treichel (conseiller principal)
Responsable principal en sécurité sociale (Prévention) de l'AISS

Protéger l'environnement: une condition sine qua non à toute entreprise durable

Pour intégrer la protection de l'environnement, il est fondamental d'adopter des pratiques d'entreprise durables et efficaces, tant au niveau des activités quotidiennes les plus anodines qu'au niveau des aspects plus larges comme les processus de production, les chaînes d'approvisionnement, les investissements et le développement de l'entreprise.

L'évaluation de la durabilité d'une entreprise doit tenir compte de l'impact de ses activités quotidiennes sur l'environnement, dans la mesure où ce qui se passe dans une certaine partie de la planète affecte le monde entier, à un degré plus ou moins élevé.

La promotion et l'amélioration de la protection de l'environnement au sein des entreprises ont une incidence nettement positive sur les conditions de vie des citoyens et sur les conditions de travail des membres du personnel de ces compagnies. En outre, elles permettent d'augmenter l'efficacité et la rentabilité de ces dernières. Tout d'abord, l'ensemble de leurs activités requièrent des ressources naturelles, et la disparition de ces ressources est à même d'entraver non seulement la croissance économique, mais aussi la survie même de l'entreprise. Enfin, en adoptant des politiques respectueuses de l'environnement, l'entreprise renforce son image et bénéficie d'un avantage par rapport à la concurrence.

La protection de l'environnement et la prévention des risques professionnels se font écho, puisque, bien souvent, la santé des travailleurs est la première à souffrir des dégâts causés à l'environnement par les activités de production. Ainsi, la protection de l'environnement favorise la création d'un environnement plus sain pour les travailleurs, dans tous les sens du terme.

Bien que la société détienne la responsabilité de la protection de l'environnement, chaque entreprise, chaque membre du personnel d'encadrement et chaque employé a un rôle à jouer. Les entreprises peuvent aider à atteindre les objectifs internationaux et nationaux en matière de protection de l'environnement, par exemple par rapport à la réduction des émissions de CO₂, des déchets et de la consommation énergétique, en adoptant toute une série de mesures telles que des modèles d'entreprise durables, des produits et services innovants, une approche participative ou une atmosphère et une culture de travail respectueuses de l'environnement.

Vision Zero et les 7 règles d'or: faire preuve de responsabilité environnementale

Ce guide a pour objectif de servir de document de référence de base pour les employeurs et les membres des équipes d'encadrement afin de les aider à sensibiliser leurs employés et à agir pour limiter l'impact des activités, pratiques et processus de leur entreprise sur l'environnement.

Au vu du succès de l'initiative Vision Zero de l'AISS et de ses 7 règles d'or, ce concept a été adapté pour répondre aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Il propose une approche claire et progressive permettant d'identifier les risques et les impacts d'une entreprise sur l'environnement et peut aider à la rédaction d'un premier programme de protection de l'environnement. Comme pour la sécurité, la santé et le bien-être au travail, il convient de commencer par sensibiliser le monde de l'entreprise aux questions environnementales.

Le changement climatique est une réalité qui touche le monde entier et la population dans son ensemble: tous les acteurs de la société doivent dès lors s'engager à prendre soin de notre planète et à la préserver. Le guide environnemental Vision Zero a vu le jour dans le but d'aider les organisations à s'engager pour la protection de l'environnement, au profit non seulement de leurs employés, mais aussi de la société.

Les 7 règles d'or constituent un moyen simple et efficace de montrer votre engagement et de provoquer des changements, une étape à la fois. Le guide environnemental Vision Zero s'inspire du même format et de la même méthodologie.

En suivant la philosophie Vision Zero, nous sommes convaincus qu'il est possible de contrôler chaque danger pour l'environnement, afin d'atteindre zéro impact. À vous de jouer!



À propos de l'ENSHPO

L'ENSHPO est le Réseau européen des organisations de praticiens de la sécurité et de la santé, qui intègre désormais le domaine de la protection de l'environnement au travail. L'ENSHPO a été créé en 2001 sous les auspices de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Notre champ d'action couvre l'Union européenne (UE) et inclut l'ensemble des États membres de l'UE. À l'échelle internationale, notre contribution et notre participation à plusieurs réseaux internationaux nous confèrent une perspective unique.

La VISION de l'ENSHPO consiste à faire entendre la voix des praticiens de la sécurité et de la santé environnementales (SSE), à promouvoir la sécurité, la santé et la protection de l'environnement au travail ainsi qu'à engager le dialogue avec les décideurs et les autorités de réglementation.

Notre MISSION est claire: fournir des informations fiables et pertinentes aux praticiens de la sécurité et de la santé au travail (SST), collaborer étroitement avec les autorités de réglementation européennes, et faciliter la coopération entre les organisations de la sécurité et de la santé européennes.

L'ENSHPO est accessible à tout le monde, car nous sommes convaincus que c'est en unissant nos forces et en travaillant ensemble que nous pourrions atteindre nos objectifs.

¿Comment utiliser ce guide?

Le guide environnemental Vision Zero est une approche qui vise l'application des 7 règles d'or grâce à un leadership et à un engagement forts. Chaque règle d'or comporte une courte présentation suivie d'une série de principes, et s'accompagne d'une simple liste de vérification. De cette manière, vous pouvez rapidement identifier les règles d'or déjà mises en œuvre dans votre entreprise, les éventuels aspects à améliorer et les points nécessitant des actions correctrices plus urgentes.

Comment évaluer les 7 règles d'or:

- Aucune action nécessaire – Entièrement mise en œuvre**
- Action nécessaire – Amélioration possible**
- Action nécessaire d'urgence – Pas mise en œuvre**

Les 7 règles d'or de Vision Zero pour protéger l'environnement grâce à des pratiques d'entreprise durable

1. Faire preuve de leadership – montrer son engagement
2. Identifier les dangers – évaluer les risques
3. Définir les objectifs – élaborer des programmes
4. Garantir un système sûr et sain – être organisé
5. Utiliser des ressources, des processus de production et des chaînes d'approvisionnement respectueux de l'environnement
6. Améliorer les qualifications – développer les compétences
7. Investir dans la personne – motiver par la participation

1 Faire preuve de leadership – montrer son engagement

Soyez un leader – brandissez le drapeau! Agir en leader constitue un élément décisif quant au succès ou à l'échec de mesures de protection de l'environnement dans votre entreprise.

Chaque employeur, chaque dirigeant, chaque membre du personnel d'encadrement est responsable de la protection de l'environnement au sein de son entreprise. La qualité du leadership détermine non seulement les pratiques en matière de protection de l'environnement et de sensibilisation à cet égard de l'entreprise, mais également leur attrait, leur succès et leur pérennité. Le leadership requiert une communication ouverte et une culture de gestion claire. La qualité du leadership se mesure, par exemple, au degré de prévisibilité, de cohérence et d'attention.

Les responsables et les membres du personnel d'encadrement sont des modèles: ils dirigent par l'exemple. Ils établissent les règles et les suivent; ils veillent à ce que tout le monde les connaisse et à ce qu'elles soient respectées. Les infractions aux règles doivent être traitées immédiatement – prenez les choses en main!

Tout signalement de conditions dangereuses pour l'environnement doit être récompensé. Ce que les dirigeants font, tolèrent et exigent définit les normes pour les autres employés.

Comment cela se passe-t-il dans votre entreprise?

1 Dans mon entreprise, tout le monde est conscient de l'importance de la protection de l'environnement, et nous en parlons régulièrement.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Nous avons des règles claires pour protéger l'environnement.	○○○	
Je veille à ce que chaque employé connaisse ces règles.	○○○	○
Je discute des questions de protection de l'environnement avec mes employés.	○○○	○
Mes employés savent toujours qui est responsable de la protection de l'environnement et en charge.	○○○	○
Je demande l'opinion de mes employés pour déterminer si je remplis bien mon rôle de modèle.	○○○	
2 Je montre que je prends soin de l'environnement, je fixe les normes et je sers de modèle pour mes employés et mes cadres.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Je suis responsable de la sensibilisation à l'environnement de mes employés. J'en suis conscient et j'en accepte la responsabilité.	○○○	
J'ai établi des objectifs en matière de protection de l'environnement (énoncé de la mission, principes) et je les ai communiqués au sein de mon entreprise.	○○○	
Pour moi, la protection de l'environnement passe avant tout: en cas de doute, je dis «stop».	○○○	○
La protection de l'environnement est toujours à l'ordre du jour de toutes les réunions de mon entreprise et j'y donne la priorité tout comme à la sécurité, à la santé et au bien-être.	○○○	○
Je suis conscient que je joue un rôle de modèle. Je suis les règles et je tiens toujours compte de l'impact de mes décisions sur l'environnement. Quand je suis témoin de pratiques à risques, j'interviens sur-le-champ et je discute avec la ou les personnes concernées.	○○○	○
J'améliore mes compétences en protection de l'environnement et j'assiste à des formations.	○○○	
3 J'agis de manière cohérente, et je montre l'importance de la protection de l'environnement.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Dans mon entreprise, toute personne susceptible d'assumer des responsabilités de direction doit suivre au préalable un séminaire de leadership en matière de protection de l'environnement.	○○○	
Mon personnel d'encadrement sait à quel point la protection de l'environnement dans mon entreprise est primordiale pour moi. Les règles sont respectées par tous, employés et cadres.	○○○	○
Je salue les comportements adéquats et j'agis systématiquement en cas de mauvaise conduite. Je ne tolère ni le désordre ni la négligence sur le lieu de travail.	○○○	○
Je souligne l'importance que revêt la protection de l'environnement pour l'entreprise auprès des prestataires, des compagnies avec lesquelles nous travaillons, des fournisseurs et des clients.	○○○	○
4 J'investis dans la protection de l'environnement au sein de mon entreprise.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Mes employés disposent de suffisamment de temps pour exécuter leur travail avec soin et en respectant l'environnement.	○○○	
Mes employés savent qu'il est de leur droit et de leur devoir de cesser le travail si ce dernier ne peut pas être exécuté en respectant l'environnement.	○○○	○
Mes cadres et moi-même vérifions régulièrement que nos pratiques de travail tiennent compte de la protection de l'environnement, par exemple grâce à des inspections et des audits environnementaux et des audits croisés. Nous suivons le principe de double vérification.	○○○	○
Je veille à ce que des moyens adéquats et un budget financier soient consacrés à la protection de l'environnement sur le lieu de travail.	○○○	○

2 Identifier les dangers – évaluer les risques

L'évaluation des risques constitue un outil essentiel pour identifier à temps et de façon systématique les dangers et les risques, et pour mettre en œuvre des mesures préventives. Les incidents environnementaux, avérés ou évités de justesse, doivent également faire l'objet d'une évaluation.

Une évaluation des risques pour l'environnement est votre outil de base afin de calculer la probabilité que vos activités nuisent à l'environnement. Dans le cadre de ce processus, les dangers et impacts potentiels sont décrits afin que des mesures préventives puissent être adoptées pour réduire les risques.

Une évaluation des risques réussie doit débuter par un examen des incidents s'étant produits jusqu'à présent. Il convient d'établir des indicateurs de référence et d'examiner les écarts obtenus par rapport à la performance environnementale escomptée d'une opération ou d'une activité en ce qui concerne, par exemple, la pollution des eaux ou la consommation énergétique, à l'aide de révisions proactives des évaluations réalisées.

Lors de l'évaluation des risques, vous devez prendre en compte tout impact au sein de l'entreprise ainsi que tout impact externe sur la communauté. L'évaluation des incidents et des accidents environnementaux, avérés ou évités de justesse, et de leurs conséquences réelles ou potentielles est essentielle à l'identification des améliorations possibles.

Lorsqu'elle est réalisée correctement, l'évaluation systématique des risques est idéale pour fournir des instructions pratiques à vos employés dans votre entreprise ainsi que pour promouvoir et renforcer une culture de protection de l'environnement.

Comment cela se passe-t-il dans votre entreprise?

1 Je veille à ce qu'une évaluation des risques complète soit préparée, documentée et mise à jour à intervalles réguliers.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Nous avons évalué les aspects environnementaux devant être analysés.	○○○	
Nous avons défini une procédure standard pour l'évaluation des dangers pour l'environnement: <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des dangers et des éventuelles sources de nuisance. 2. Mesure des conséquences et description des préjudices qu'elles peuvent causer. 3. Évaluation du risque de survenue et identification des mesures de prévention. 4. Conservation des résultats de l'évaluation. 5. Mise en œuvre des mesures d'atténuation. 6. Révision de l'évaluation à intervalles réguliers. 	○○○	○
Notre évaluation des risques pour l'environnement couvre l'ensemble des impacts pouvant résulter des activités suivantes: <ol style="list-style-type: none"> 1. Traitement des matières premières. 2. Émissions (qualité et quantité). 3. Pollution des sols (qualité et quantité). 4. Rejets (qualité et quantité). 5. Production de déchets, y compris les niveaux de recyclage et de réutilisation. 6. Consommation énergétique. 7. Transport. 	○○○	○○○
Les évaluations des risques sont mises à jour à intervalles réguliers.	○○○	

2 Nous avons mis en place un système de suivi et de comptabilisation pour protéger l'environnement face aux impacts de notre entreprise.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Les membres de l'équipe d'encadrement sont immédiatement informés de tous les accidents, accidents évités de justesse et incidents critiques liés à l'environnement dans l'entreprise, et de leurs impacts sur les employés ou l'environnement.	○○○	
Les accidents, les accidents évités de justesse et les incidents critiques liés à l'environnement sont signalés, comptabilisés sous forme de statistiques et évalués pour déterminer les améliorations possibles.	○○○	○
Leurs causes sont analysées afin de mettre en œuvre des mesures de prévention.	○○○	○
Les statistiques et les documents en lien avec les analyses environnementales sont conservés pour permettre l'identification des tendances et des points focaux.	○○○	○
Les rapports sur les évaluations des risques sont mis à jour à intervalles réguliers.	○○○	○

3 Nous utilisons les connaissances acquises grâce à l'évaluation des risques et à l'analyse des incidents pour apporter des améliorations.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Les résultats de l'évaluation des risques sont utilisés pour améliorer les conditions environnementales et la qualité du travail au sein de l'entreprise.	○○○	○
Les formations et les instructions de travail sont conçues sur la base de l'évaluation des risques.	○○○	○

3 Définir les objectifs – élaborer des programmes

Pour protéger efficacement l'environnement, des objectifs clairs et des mesures concrètes à mettre en œuvre doivent être établis dans le cadre d'un programme.

Pour garantir la durabilité et le niveau de protection de l'environnement de l'entreprise, des objectifs clairs doivent être établis. Les données quantitatives et les rapports aideront les cadres et les employés à adopter les comportements appropriés. Un programme spécifique de mesures concrètes doit être élaboré et révisé selon un système de gestion intégrée.

La protection de l'environnement comporte de nombreuses dimensions. Les aspects environnementaux doivent être mesurés, et les données collectées permettront à l'entreprise de définir les priorités sur lesquelles elle basera ses objectifs à atteindre à moyen ou long terme. Les priorités doivent être fondées sur des objectifs mesurables.

Plusieurs options pour une approche orientée vers les objectifs s'offrent à vous: soit vous vous fixez comme objectif de réduire de façon continue la charge de votre entreprise, principalement vis-à-vis d'éléments fondamentaux, soit vous décidez des thèmes généraux sur lesquels vous comptez concentrer les efforts – par exemple, la réduction du CO2 ou des déchets ou l'augmentation du niveau de recyclage. Une fois que vos employés auront reconnu et embrassé l'engagement de votre entreprise vis-à-vis de l'environnement et des pratiques durables, le succès ne tardera pas. Vous devez également suivre, signaler et communiquer la réalisation des objectifs au sein de l'entreprise sur une base régulière.

Comment cela se passe-t-il dans votre entreprise?

1 Le dirigeant de l'entreprise a pris ses responsabilités et adopté un programme de protection de l'environnement pour réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
<p>Les objectifs de nos activités ont été définis de manière à réduire leur impact sur l'environnement en ce qui concerne, par exemple, les aspects suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'air; • les eaux; • les sols; • la roche; • la faune et la flore; <p>et en limitant ou réduisant les déchets.</p>		
<p>Un programme complet a été adopté pour examiner les domaines identifiés.</p>		
<p>Un programme stratégique d'amélioration continue a été élaboré et fixe des objectifs de plus en plus ambitieux dans le domaine de la protection de l'environnement, par exemple en:</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurant la mesurabilité des objectifs; • établissant un plan d'action comprenant des mesures préventives et correctives; • définissant les responsabilités et les dates butoirs; • veillant à ce que chaque employé connaisse les activités du programme et y adhère; • révisant et mettant à jour le programme régulièrement; • mesurant l'efficacité des politiques environnementales au sein de l'entreprise (à l'aide d'audits de gestion, d'évaluations des rapports, etc.). 		
<p>Le détenteur de l'entreprise contribue à la réalisation de tous les objectifs en matière de protection de l'environnement, en:</p> <ul style="list-style-type: none"> • communiquant efficacement avec toutes les parties concernées; • veillant à ce que les employés et leurs familles se sentent inclus; • adoptant les mesures correctives nécessaires; • fixant des réunions avec un expert des questions environnementales. 		
2 Je prends soin de mes employés et je veille à leur engagement, leur adhésion et leur implication.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
<p>Je veille à ce que mes employés comprennent les objectifs de l'entreprise, y compris ceux en matière de protection de l'environnement.</p>		
<p>J'encourage un état d'esprit positif chez mes employés vis-à-vis des programmes environnementaux.</p>		
<p>Je reconnais et valorise la participation volontaire de mes employés à des réunions portant sur la protection de l'environnement.</p>		
<p>J'écoute les idées de mes employés qui permettraient de mieux protéger l'environnement au travail.</p>		
<p>J'encourage mes employés à mettre fin à toute activité qui pourrait représenter une menace pour les personnes ou l'environnement.</p>		

4 Garantir un système sûr et sain – être organisé

Attirer l'attention de manière systématique sur les dangers pour l'environnement au sein de votre entreprise est une vraie bonne idée, et c'est payant.

En vous focalisant sur l'impact de votre entreprise sur l'environnement de manière organisée, vous pouvez suivre de près les dangers plus facilement et œuvrer de façon proactive à leur atténuation. Être organisé signifie nommer des employés compétents et spécialistes de l'environnement ainsi que de l'impact sur ce dernier qui serviront de modèles, contrôleront de manière efficace les dangers pour l'environnement et contribueront à l'application des mesures d'amélioration.

Toute personne souhaitant en faire plus doit mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement qui permette une amélioration continue. Il est conseillé d'intégrer tant les aspects environnementaux que la sécurité et la santé au système de gestion.

Une fois que tout est en place, un audit volontaire peut venir valider l'approche de l'organisation quant à ses objectifs environnementaux.

Comment cela se passe-t-il dans votre entreprise?

1 Structure, responsabilités, compétences, procédures et processus: mon entreprise est bien organisée par rapport à son impact sur l'environnement.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Je dispose d'un organigramme qui précise les compétences et les responsabilités en matière de protection de l'environnement.	○○○	
J'ai décrit et déterminé les tâches, responsabilités et compétences du personnel d'encadrement, notamment dans la protection de l'environnement, et les ai attribuées par écrit.	○○○	
Nous disposons d'experts en matière de protection de l'environnement. Ils nous apportent soutien et conseil, à moi-même comme à tout le personnel d'encadrement. Dans la structure organisationnelle, ils relèvent directement de moi.	○○○	○○
J'ai établi à qui chacun doit rendre compte, et comment. Les aspects environnementaux au sein de l'entreprise font également partie de ces obligations.	○○○	○
Je veille à ce que l'évaluation des risques et les instructions de travail soient constamment mises à jour, et à ce que mes employés soient régulièrement informés et instruits.	○○○	
Des représentants des travailleurs sont nommés pour les questions environnementales, et reçoivent une formation continue.	○○○	
2 L'impact de l'entreprise sur l'environnement constitue un facteur important dans l'attribution des postes de direction.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Dans mon entreprise, la mise en œuvre et le respect constants des règles en matière de protection de l'environnement constituent un prérequis pour occuper un poste d'encadrement.	○○○	
Avant de nommer un nouveau membre du personnel d'encadrement, la personne en question assiste à un cours de formation pour cadres sur les thèmes de l'impact sur l'environnement et des dangers au travail.	○○○	○
J'ai mis sur pied de courtes réunions portant sur l'environnement menées par les supérieurs avec leurs employés avant de commencer le travail.	○○○	○
Les membres de mon personnel d'encadrement effectuent régulièrement des inspections environnementales dans leur domaine de responsabilité.	○○○	○
Je parle régulièrement à mes cadres de leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement et je vérifie s'ils satisfont bien aux exigences.	○○○	
3 L'organisation de la protection de l'environnement dans mon entreprise répond au minimum aux exigences légales en vigueur.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Je contrôle tous les secteurs à intervalles réguliers afin de vérifier s'ils répondent aux exigences en matière d'organisation.	○○○	
J'assiste personnellement à des séminaires pour les chefs d'entreprise ou les hauts responsables.	○○○	
Mes experts du domaine de la protection de l'environnement sont consultés et participent à toutes les prises de décision liées aux aspects environnementaux.	○○○	
J'ai créé un comité de protection de l'environnement, qui discute régulièrement de nos objectifs et planifie la promotion de la protection de l'environnement dans l'entreprise.	○○○	○
Je dirige personnellement le comité de protection de l'environnement.	○○○	○
Outre le personnel d'encadrement, des représentants des employés et de la protection de l'environnement et des experts participent aux réunions, qui ont lieu au moins chaque trimestre.	○○○	
Nous sommes préparés à faire face aux cas d'urgence, grâce à des exercices d'urgence environnementale réguliers établis par mon plan d'urgence.	○○○	
Je vérifie le niveau de protection de l'environnement des entreprises avec lesquelles je collabore.	○○○	
J'ai déjà mis en place un système de gestion de la protection de l'environnement pour notre entreprise et vérifié son bon fonctionnement au moyen d'un audit externe. La certification correspondante est disponible.	○○○	
Nous sommes en train d'inclure les aspects environnementaux ainsi que la sécurité et la santé à un système de gestion intégré.	○○○	

5

Utiliser des ressources, des processus de production et des chaînes d'approvisionnement respectueux de l'environnement

Les personnes ne sont pas la seule variable à prendre en compte pour le niveau de protection de l'environnement d'une entreprise: à cela s'ajoutent en effet les ressources, les matières premières, les technologies et processus de production, ainsi que les chaînes d'approvisionnement. Dès lors, il est essentiel de recourir à des technologies, matériaux et sources d'énergie écologiques.

Pour mesurer l'empreinte environnementale de votre entreprise, il convient de tenir compte de l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement. L'utilisation de matériaux non renouvelables et de substances nuisibles, les rejets dans l'air et dans l'eau, la consommation d'eau, la contamination des sols, la production de déchets, l'usage énergétique et le transport des produits constituent autant de facteurs à examiner pour identifier tout impact environnemental.

En outre, la nature et l'état de l'ensemble des machines, des équipements, des bâtiments et autres locaux exercent un impact sur l'environnement.

En identifiant et en évaluant les aspects environnementaux, il est possible de:

- garantir le contrôle de leur impact dans les différents domaines de l'entreprise;
- fixer des objectifs, au moins pour les domaines les plus importants;
- rédiger des directives à suivre en cas de situation d'urgence qui pourrait nuire à l'environnement.

Comment cela se passe-t-il dans votre entreprise?

1 Je veille à ce que les normes environnementales soient respectées lors de la conception, de l'acquisition et de la construction de nouveaux équipements et machines, et lors de l'aménagement des lieux de travail.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
J'ai défini des processus d'approvisionnement qui tiennent compte de la performance environnementale de tout nouvel équipement et répondent aux exigences environnementales applicables.	○○○	
Je fais en sorte que les évaluations des risques pour l'environnement soient prises en compte lors des acquisitions.	○○○	○
Je n'achète des machines, des équipements et des services que si le fournisseur est en mesure de fournir un manuel d'utilisation faisant mention des aspects environnementaux (génération de déchets, prévention des fuites, émissions, etc.).	○○○	○
Je veille à faire participer les experts du domaine de la protection de l'environnement à la mise en œuvre des nouveaux projets.	○○○	○
Lors de l'achat de machines et d'équipements, je m'assure de leur conformité aux réglementations et normes applicables, et si possible qu'ils disposent d'un label de certification écologique délivré par un organisme de certification indépendant.	○○○	
2 Les questions environnementales sont prises en compte lors du fonctionnement quotidien de mon entreprise: les dispositifs permettant de suivre et de contrôler les performances environnementales fonctionnent de manière fiable et sont bien utilisés.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Je veille à ce que des technologies respectueuses de l'environnement soient employées et fassent l'objet d'une vérification à intervalles réguliers.	○○○	
Je veille à ce que les informations contenues dans le manuel d'utilisation du fabricant soient intégrées dans les instructions de travail quotidiennes, et utilisées pour la formation des employés et les instructions qu'ils reçoivent régulièrement.	○○○	○
Je m'assure que la performance environnementale de nos équipements soit inspectée à intervalles réguliers par les personnes responsables.	○○○	○
Des procédures sont en vigueur au sein de mon entreprise en ce qui concerne l'entretien des équipements, y compris pour ce qui est de la fourniture, des réglages, des tests et du contrôle de ces derniers.	○○○	○
L'impact des situations d'urgence ou des dysfonctionnements des équipements sur l'environnement est étudié, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau pour les incendies.	○○○	
3 Je veille à ce que nos installations, machines et équipements ne présentent aucun risque pour l'environnement ni danger pour la santé des employés ou des habitants de la région.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Je veille à ce que les installations, les machines et les équipements de l'entreprise fassent l'objet d'un entretien et d'un contrôle réguliers afin d'identifier tout impact potentiel sur l'environnement et/ou la santé.	○○○	
Le cas échéant, les aspects suivants – entre autres – sont pris en compte: <ul style="list-style-type: none"> • nuisances sonores; • poussières; • risques biologiques • émissions; • risques causés par des instruments de mesure spéciaux (par exemple qui intègrent des composants nucléaires). 	○○○	○

6 Améliorer les qualifications – développer les compétences

Investissez dans la formation et les compétences de vos employés, et assurez-vous que chaque poste de travail dispose des connaissances requises.

Après un incident environnemental ou une contamination, on se demande souvent: «Comment cela a-t-il pu arriver?» La protection de l'environnement tenant lieu d'objectif commun, il est d'autant plus important d'affecter systématiquement des personnes suffisamment qualifiées et formées sur ces postes de travail. Il est de la responsabilité de l'équipe d'encadrement de veiller à ce que les exigences en termes de qualifications soient précisées pour chaque poste dans votre entreprise, y compris en matière de protection de l'environnement, et à ce que chaque travailleur soit capable d'exécuter les tâches qui correspondent à son poste.

La protection de l'environnement est un enjeu mondial et exige des actions continues, étant donné que le lieu de travail évolue constamment. La demi-vie des connaissances est de plus en plus courte, et les compétences des travailleurs doivent être actualisées à intervalles réguliers. Plus que jamais, offrir une formation initiale et continue est indispensable – savoir mener et diriger, cela s'apprend aussi!

Comment cela se passe-t-il dans votre entreprise?

1 Nous savons de quelles qualifications et compétences nous avons besoin afin de protéger l'environnement dans notre entreprise et d'éviter toute pollution.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Je détermine régulièrement les qualifications requises sur les lieux de travail de mon entreprise.		
Lorsque de nouveaux employés sont engagés, ces qualifications sont systématiquement réévaluées. Je prépare un plan de formation pour les nouveaux employés.		
Je veille également à ce que les employés qui quittent l'entreprise consignent leurs connaissances et les transmettent à leurs successeurs, par exemple au moyen de formations croisées.		
J'analyse les diverses possibilités, offre une formation continue et propose à mes employés de renforcer leurs qualifications.		
2 J'investis dans la formation systématique et la formation professionnelle continue de mes employés, et je soutiens leur développement personnel.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Nous déterminons régulièrement les besoins en formation initiale et continue, par exemple dans le cadre des réunions d'évaluation des employés, et préparons un plan à moyen terme.		
J'exploite les offres de formation initiale et continue des universités, des écoles techniques, des autorités publiques et des fournisseurs d'assurance contre les accidents, et je fais régulièrement participer mes employés à des cours de formation.		
Je tire également profit des formations professionnelles continues proposées par les fabricants, les fournisseurs, les associations et les organismes de certification professionnelle. Je me sers en outre des nouveaux médias (comme l'e-learning) pour rester à jour.		
Je fais attention à la qualité des formations professionnelles continues et veille tout particulièrement à ce qu'elles incluent également des aspects pratiques.		
3 Je mets à contribution les compétences nouvelles ou renforcées de mes employés, et leur attribue sur cette base de nouvelles responsabilités.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Après les séminaires de formation continue, je discute avec mes employés et les invite à faire part de leurs nouvelles idées et propositions.		
J'offre également aux employés qui terminent une formation continue la possibilité de partager leurs idées avec leurs collègues.		
Je suis convaincu que la formation continue est indispensable pour maintenir un niveau élevé de protection de l'environnement dans l'entreprise.		
4 Les connaissances mènent à une plus grande attention à l'environnement. C'est pourquoi j'attache une grande importance au fait que les formations proposées aux employées soient pratiques et compréhensibles.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
L'instruction est participative et prend la forme d'une discussion plutôt que d'un enseignement frontal. Des formations connexes destinées au personnel d'encadrement sont également disponibles.		
Nous tenons compte des différents niveaux de connaissance et des diverses compétences linguistiques de notre personnel lors de la formation.		
Je vérifie que les employés ont bien compris le sujet traité par la formation. Les mesures en matière d'enseignement, de formation initiale et continue sont documentées.		

7 Investir dans la personne – motiver par la participation

Motivez votre personnel en le faisant participer à toutes les questions liées à la protection de l'environnement. Un investissement payant! Vos employés deviendront vos défenseurs de l'environnement!

En tant que dirigeant, l'une de vos principales responsabilités est de motiver vos employés à agir de manière respectueuse de l'environnement. Les entreprises qui reconnaissent la valeur de leurs employés et les font participer activement aux questions de protection de l'environnement exploitent un potentiel important: leurs connaissances, leurs capacités et leurs idées.

Lorsque les employés sont consultés, par exemple lors de la réalisation d'une évaluation des risques ou de l'élaboration des instructions d'utilisation, leur volonté de se conformer aux règles sera plus forte. Des événements interactifs ou des journées de sensibilisation – même avec les familles des employés – lors desquels la conscience environnementale peut être «vécue» ou «expérimentée» sont régulièrement organisés afin de stimuler la motivation.

Féliciter les employés lorsqu'ils ont agi de façon respectueuse de l'environnement, les interroger sur leurs idées, manifester un intérêt pour les tâches de travail difficiles, chercher immédiatement à remédier aux actions néfastes pour l'environnement ou aux accidents évités de justesse, cela ne coûte rien. Au contraire, cela peut influencer l'attitude personnelle des employés et les motiver à travailler en respectant l'environnement, en faisant preuve de prudence et, surtout, en toute confiance.

L'objectif visé est que tout le monde prenne à la fois soin de ses collègues, de soi-même et de l'environnement: «un pour tous, tous pour un!»

Comment cela se passe-t-il dans votre entreprise?

1 Je manifeste mon appréciation personnelle à mes employés. J'en attends également de même de la part de tous les membres de l'équipe d'encadrement.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
J'implique mes employés dans les décisions liées à la protection de l'environnement dans l'entreprise.		
Je félicite les employés qui respectent l'environnement et je traite sur-le-champ les comportements dangereux pour l'environnement.		
Je suis accessible pour mes employés et je montre ma présence dans l'entreprise.		
Je prends au sérieux les informations et les rapports faisant état de dégâts environnementaux ainsi que les idées proposées par les employés. Je veille à ce que des solutions soient trouvées et je fournis des retours sur la question en temps opportun.		
2 J'utilise le thème de la protection de l'environnement au travail pour la création et le développement d'une culture d'entreprise positive.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Nous maintenons une culture d'entreprise basée sur la confiance, le respect et la coopération.		
Les problèmes sont abordés ouvertement dans mon entreprise. Tout le monde a le droit et le devoir de dire «stop» si les conditions de travail nuisent à l'environnement.		
Je m'efforce de faire en sorte que les employés et leurs familles sachent qu'ils travaillent dans une entreprise qui prend la protection de l'environnement au sérieux.		
Les employés dans mon entreprise font attention les uns aux autres.		
J'invite mes employés, leurs familles ainsi que nos clients et partenaires à des événements «verts» ou aux journées de sensibilisation à la protection de l'environnement.		
3 Dans notre entreprise, nous avons mis en place des structures qui favorisent la participation et la motivation.	Évaluation individuelle	Évaluation globale
Je récompense les bonnes performances et les pratiques de travail respectueuses de l'environnement des employés et des cadres par des incitations, qu'elles soient financières ou d'un autre ordre.		
J'encourage mes employés à partager leurs idées en matière de protection de l'environnement, par exemple avec une boîte à suggestions, un tableau d'affichage ou via l'Intranet.		
Pour ce faire, j'utilise également les plateformes des initiatives, campagnes, prix et récompenses nationaux et internationaux en matière de protection de l'environnement, où je présente les meilleures idées de mes employés.		
J'encourage mes employés à signaler ouvertement les accidents environnementaux évités de justesse et récompense de telles initiatives.		
J'attends de mes employés qu'ils respectent l'environnement - c'est une exigence fondamentale pour poursuivre une carrière dans mon entreprise.		
Les employés sont informés des risques pour l'environnement inévitables et connaissent les mesures de prévention.		

Annexe – Concepts clés et définitions

Aspect environnemental

Un aspect environnemental désigne un élément propre aux activités, produits ou services d'une organisation qui interfère ou peut interférer avec l'environnement.

Les exemples suivants sont des aspects environnementaux qui peuvent, pour la plupart, être suivis et contrôlés:

- émissions atmosphériques;
- rejet d'effluents;
- déchets générés;
- contamination des sols;
- utilisation des ressources (par exemple eau, carburant et ressources naturelles);
- conception du produit (nécessité d'améliorer la performance environnementale ou d'étendre la durée de vie du produit);
- emballage (utilisation minimale des ressources matérielles et énergétiques);
- performances des organisations partenaires, des sous-traitants présents sur site et des fournisseurs de biens et de matériel;
- utilisation des sols (besoin d'améliorer la biodiversité et l'habitat de la faune sur site).

Évaluation des risques pour l'environnement

Une évaluation des risques pour l'environnement est un outil permettant de calculer la probabilité qu'une entreprise nuise à l'environnement. Elle décrit les dangers et leur éventuel impact, mais énumère aussi toute une série de mesures de prévention à adopter pour réduire ces risques.

L'évaluation des risques pour l'environnement repose sur des techniques similaires à celles de l'évaluation des risques liés à la sécurité et à la santé, qui est un outil déjà répandu au sein des entreprises.

Une évaluation des risques pour l'environnement s'effectue en cinq étapes:

1. identification de tout danger pour l'environnement et de toute éventuelle source de nuisance.
2. description des nuisances pouvant en résulter.
3. évaluation du risque de survenue et identification des mesures de prévention.
4. conservation des résultats de l'évaluation et mise en œuvre des mesures de prévention.
5. révision de l'évaluation à intervalles réguliers.

Toute évaluation des risques pour l'environnement doit se pencher sur les éléments suivants:

- stockage et évacuation des eaux (par exemple s'assurer que des réservoirs adaptés sont utilisés et gardés à l'écart des canalisations et des cours d'eau);
- émissions (par exemple poussières et toute autre substance rejetée dans l'air);
- stockage, utilisation et mise au rebut des substances dangereuses;
- écoulement et évacuation des déchets liquides;
- contamination des sols;
- matières premières (par exemple métaux potentiellement toxiques);
- emballage;
- transport des produits manufacturés.

Impact sur l'environnement

Une fois qu'un aspect environnemental et la cause de ce dernier ont été identifiés, la prochaine étape consiste à déterminer l'impact qu'il pourrait avoir sur l'environnement et/ou la santé des individus. L'impact sur l'environnement désigne tout changement environnemental, qu'il soit négatif ou positif, qui découle en tout ou en partie d'au moins un aspect environnemental d'une organisation.

Les principaux types d'impacts sur l'environnement sont les suivants:

- les impacts liés aux éléments entrants (par exemple les ressources extraites utilisées sous la forme de matières premières et d'énergie), qui peuvent inclure la dégradation des sols et la disparition des ressources naturelles;
- les impacts liés aux éléments sortants (par exemple les émissions atmosphériques, les effluents liquides et les déchets solides), qui peuvent générer de la pollution;
- les impacts liés aux activités et processus sur place (par exemple stockage, nettoyage, assemblage et emballage), qui peuvent eux aussi engendrer de la pollution ou entraîner la disparition de ressources naturelles.

Rejoignez dès aujourd'hui la campagne Vision Zero!

www.visionzero.global
#visionzeroglobal



Ce guide environnemental Vision Zero a été élaboré par un groupe d'experts de l'ENSHPO.

Bien que beaucoup de soin ait été apporté à la préparation et à la reproduction des présentes données/informations, l'AISS décline toute responsabilité pour les éventuelles inexactitudes, omissions ou autres erreurs dans ces informations et, d'une manière plus générale, pour tout préjudice financier ou autre pouvant résulter de l'utilisation de cette information.

La présente publication est mise à disposition dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution-Pas d'utilisation commerciale-Pas de modification 4.0 transposé (CC BY-NC-ND 4.0).

Version publiée en 2022.

ISBN 978-92-843-1212-2

© Association internationale de la sécurité sociale, 2022

